

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté du **21 MARS 2017**

**fixant la date des élections pour le renouvellement des membres des conseils régionaux de
l'ordre des vétérinaires et élection complémentaire de l'ordre des vétérinaires**

NOR : AGRG

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du
Gouvernement ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 242-7 à R242-30;

Vu l'arrêté en date du 16 mars 2017 fixant les régions ordinales et les circonscriptions
disciplinaires de l'Ordre des vétérinaires ;

Sur proposition du directeur général de l'alimentation,

Arrête :

Article 1

Les élections pour le renouvellement des membres des conseils régionaux de l'Ordre des
vétérinaires dont les mandats arrivent à expiration en mai auront lieu le 30 mai 2017.

Article 2

Le directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au
Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait, le **21 MARS 2017**

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,
porte-parole du Gouvernement

Pour le ministre et par délégation :


Le Directeur Général de l'Alimentation,
Patrick DEHAUMONT